AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0686
FR0011271600-FS0323

22 mai 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mai 2015, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mai 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire (i) de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], et (ii) de Bpifrance Investissement[2], le seuil de 15% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir, directement et indirectement 2 156 052 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 18,00% du capital et 14,79% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC EVM	240 000	2,00	240 000	1,65
Bpifrance Participations SA	661 052	5,52	661 052	4,53
Bpifrance Investissement	1 255 000	10,48	1 255 000	8,61
Total CDC	**2 156 052**	**18,00**	**2 156 052**	**14,79**

Ce franchissement de seuil d'une augmentation du nombre total de droits de vote de FERMENTALG.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Société contrôlée par Bpifrance Participations SA et agissant pour le compte du FCPI Ecotechnologies.
[3] Sur la base d'un capital composé de 11 976 091 actions représentant 14 582 091 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.